

# CERNER SES BESOINS D'ASSURANCE EN EVALUANT SES RISQUES



C'est au cours des premières années de son existence qu'une entreprise est la plus vulnérable. Elle dispose en effet rarement d'une assise financière suffisante pour faire face à un sinistre.

Tout créateur d'entreprise doit alors rapidement s'en préoccuper et évaluer ses risques selon :

- ceux que vous serez en mesure de couvrir avec votre trésorerie,
- ceux qui pourraient mettre votre entreprise en péril s'ils se produisaient et que vous devez donc couvrir par une assurance.

**Nous sommes là pour vous accompagner !**

## SECURISER son activité professionnelle



Responsabilité pro.



Cyber sécurité



Locaux et matériels



Flotte auto



Perte d'exploitation



RCMS

## PROTEGER le dirigeant et ses salariés



Santé



Chômage du dirigeant



Prévoyance



Homme clé - Associés



Retraite



Epargne salariale

Votre conseiller reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

**Contactez-le au 01 40 07 03 99**



# Quelles sont les différentes garanties qui vous concernent en tant que chef d'entreprise ?

## L'assurance du **DIRIGEANT**



Votre responsabilité professionnelle ou celle de votre entreprise pourrait être engagée. Il s'agit de toutes les situations dans lesquelles un tiers subit un dommage par votre faute même la plus légère. Vous devez vous en prémunir ! Songez aussi à vous protéger et préserver vos revenus en cas d'accident, de maladie, d'invalidité, de chômage ou pour préparer votre retraite ...

## L'assurance de votre **ACTIVITE**



Les biens constituent une part importante de l'actif de votre entreprise. Sécurisez votre activité professionnelle en couvrant tous les risques liés à vos locaux, machines, autos, flottes, risques de cyber attaque ... Songez aussi à protéger vos finances, votre manque à gagner si un sinistre vous empêche de poursuivre normalement votre activité ou de la reprendre immédiatement ...

## L'assurance de vos **SALARIES**



Votre entreprise est soumise à un cadre conventionnel et légal qui met à votre charge certaines obligations en matière de protection sociale (retraite, prévoyance) à l'égard de vos salariés. Les assurances de personnes couvrent les risques inhérents à la vie en fournissant des prestations en cas de maladie, de décès, d'invalidité ou encore pour la retraite de vos collaborateurs.

## L'assurance de votre **FAMILLE**



Protégez vos proches et garantisiez vos biens avec des solutions adaptées à votre situation : responsabilité civile, habitation, auto, moto, accidents de la vie, assurance scolaire, santé, prévoyance, invalidité, décès, assurance emprunteur, épargne, retraite du conjoint ... Offrez leur la meilleure protection en toutes circonstances et à tous les âges de la vie !

Votre conseiller reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

**Contactez-le au 01 40 07 03 99**